



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E5 GESTION ET STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE**

Option : ACSE

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **calculatrice**

Le sujet comporte 10 pages

Document 1 : Éco-régimes, biodiversité, pesticides... l'UE finit par s'accorder sur la nouvelle PAC, latribune.fr, 26 juin 2021 (extrait)

Documents 2 à 6 : Données relatives à l'exploitation support de la deuxième partie.

L'annexe A est à rendre avec la copie après avoir été numérotée

SUJET

PREMIÈRE PARTIE : Contexte de l'activité agricole (6 points)

(Cette partie se rapporte au **document 1**)

Question 1 : Rappeler les 4 grandes étapes de l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) depuis sa création. **(2 points)**

Question 2 : Quels sont les principaux objectifs de la future PAC 2023-2027 ? **(2 points)**

Question 3 : En quoi la PAC est-elle un outil d'orientation de l'agriculture ? **(1 point)**

Question 4 : Quels types d'agricultures résulteront de cette future PAC 2023-2027 ? **(1 point)**

DEUXIÈME PARTIE : Gestion et stratégie de l'entreprise agricole (14 points)

(Cette partie se rapporte aux **documents 2 à 6**)

L'exploitation étudiée est celle de Monsieur B., située en Grand Ouest. Il s'agit d'une EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) unipersonnelle mettant en valeur une SAU (Surface Agricole Utile) de 131 ha dont :

- 88 ha de SFP (Surface Fourragère Principale) : 33 ha de maïs ensilage et 55 ha de prairies permanentes,
- 43 ha de céréales : 33 ha de blé et 10 ha d'orge d'hiver.

Un troupeau de 66 vaches laitières de race Prim'Holstein est présent de manière à assurer le contrat de base 452 217 litres établi avec la laiterie, voire davantage lorsque la laiterie le demande. Les veaux sont également alimentés avec du lait produit sur l'exploitation. Sur le dernier exercice, la production a atteint 535 601 litres.

Un troupeau de 25 vaches allaitantes Charolaises et sa suite (50 UGB Unités Gros Bétail) valorise des prairies distantes et mécanisables.

Monsieur B. est âgé de 53 ans. Il est secondé par un salarié à mi-temps en raison de quelques soucis de santé. Il bénéficie également d'une aide familiale bénévole de 400 h/an (0,2 UTH, Unité de Travail Humain) de la part de son fils de 25 ans, titulaire d'un BTSA ACSE et actuellement salarié agricole sur une autre exploitation. En définitive, la main d'œuvre compte 1,5 UTH.

Question 5 : Analyse économique et financière (6 points)

À partir des **documents 2 à 6, et de l'annexe A (à rendre avec la copie après avoir été numérotée)**, répondre aux questions suivantes :

5.1- Réaliser en une quinzaine de lignes, une analyse de la marge brute laitière. **(1 point)**

Synthétiser les forces et les faiblesses de cet atelier dans un tableau récapitulatif. **(0,5 point)**

5.2- Commenter 2 soldes intermédiaires de gestion qui vous semblent les plus pertinents sur 2 ans. **(1 point)**

5.3- Calculer 2 ratios d'efficacité ou de rentabilité économique.

Commenter les résultats obtenus. **(1 point)**

5.4- Analyser l'utilisation de l'EBE en termes de trésorerie, sachant que les prélèvements privés de l'exploitant atteignent 25 000 € en 2020. Le montant des annuités à long et moyen terme est de 54 329 €. **(1 point)**

5.5- Procéder à l'analyse financière de l'EARL à partir du **document 4** et des indicateurs financiers de votre choix. **(1,5 point)**

Question 6 : Prise en compte des enjeux sociaux, juridiques et fiscaux (3 points)

Le fils de Monsieur B. souhaite s'installer prochainement avec son père, en reprenant une exploitation voisine, suite à un départ en retraite.

6.1- Proposer une forme sociétaire qui permette l'installation du fils de Monsieur B. avec son père. Argumenter ce choix. **(1 point)**

6.2- Rappeler quelles sont les principales conditions pour que le fils de Monsieur B. s'installe en bénéficiant des aides à l'installation (Dotation Jeunes Agriculteurs). **(1 point)**

6.3- En 2020, Monsieur B. a réduit son capital social de 91 395 € à 30 000 € en prévision de l'installation prochaine de son fils.

Expliquer les avantages et inconvénients de cette décision. **(1 point)**

Question 7 : Stratégie et projet (5 points)

Le fils de Monsieur B., dans le cadre de son installation en 2023, reprend en fermage une exploitation voisine disposant de 50 ha de SAU uniquement en terres labourables (aides : 220 € / ha).

Monsieur B. et son fils envisagent, entre 2023 et 2026, de se spécialiser en lait et d'arrêter la production de vaches allaitantes « naisseur de broutards » actuelle. Ceci se ferait de manière progressive sur 3 ans de manière à atteindre 10 vaches laitières supplémentaires. Le bâtiment laitier est prévu pour ce nombre de vaches et les normes en termes de stockage des effluents seraient toujours respectées.

7.1- Proposer un nouvel assolement pour 2025, en gardant le niveau d'intensification actuel de la production laitière, en développant les cultures de vente et en optimisant la rotation. Récapituler les données **en remplissant le document fourni en annexe A (à rendre avec la copie après avoir été numérotée)**. (1 point)

7.2- Pour gagner en efficacité et en confort de travail, les futurs associés envisagent d'investir dès 2023 dans un robot de traite pour un montant de 177 000 € HT, totalement financé par un emprunt à 1 % de taux d'intérêt (assurances comprises) sur 10 ans.

Calculer l'annuité supplémentaire à laquelle les associés vont devoir faire face dès 2024, au moyen de la formule : **$a = (t / (1-(1+t)^{-n}))$ avec t le taux et n le nombre d'années.** (0,5 point)

n/t	1%	1.5%	2%	2.5%	3%
2	0,5075124	0,5112779	0,5150495	0,5188272	0,5226108
3	0,3400221	0,343383	0,3467547	0,3501372	0,3535304
4	0,2562811	0,2594448	0,2626238	0,2658179	0,269027
5	0,2060398	0,2090893	0,2121584	0,2152469	0,2183546
6	0,1725484	0,1755252	0,1785258	0,18155	0,1845975
7	0,1486283	0,1515562	0,154512	0,1574954	0,1605064
8	0,1306903	0,133584	0,1365098	0,1394673	0,1424564
9	0,167404	0,1196098	0,1225154	0,1254569	0,1284339
10	0,1055821	0,1084342	0,1113265	0,1142588	0,1172305
11	0,0964541	0,0992938	0,1021779	0,105106	0,1080774
12	0,0888488	0,09168	0,0945596	0,0974871	0,1004621

Présenter les avantages et inconvénients de cet investissement. (0,5 point)

7.3- Au moyen des informations contenues dans les **documents 3 à 6**, calculer le nouvel EBE prévisionnel en 2025 et la marge de sécurité. (2 points)

7.4- Conclure en apportant un conseil éclairé sur la faisabilité du projet, en termes de durabilité (1 point).

DOCUMENT 1

**Éco-régimes, biodiversité, pesticides... l'UE finit par s'accorder sur la nouvelle PAC
(latribune.fr, 26 juin 2021)**

Après des mois de désaccords, eurodéputés et États membres ont trouvé vendredi un accord sur la nouvelle PAC, destinée à « verdier » l'agriculture européenne. [...]

Cela faisait des semaines que l'accord bloquait à Bruxelles. Mais vendredi, eurodéputés et États membres de l'UE ont réussi à mettre de côté les divergences sur la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC). À la clé, de nouvelles mesures visant à protéger les petites exploitations et l'environnement, a annoncé vendredi la Commission Européenne.

Avec un budget de 387 milliards d'euros sur sept ans, les Vingt-sept avaient approuvé, en octobre 2020, la réforme de cette politique, et décidé de son « verdissement » par la mise en place de nouveaux « éco-régimes » [...]. Mais sept mois plus tard, le niveau de conditionnalité de ces aides et les volumes de financements qui leur seront consacrés divisaient les élus.

L'accord porte notamment sur les « éco-régimes » : des primes accordées aux agriculteurs adoptant des programmes environnementaux exigeants. Les États devront y consacrer en moyenne 25 % par an des paiements directs entre 2023 et 2027, avec la possibilité de n'y consacrer que 20 % les deux premières années en réallouant ailleurs les fonds non dépensés.

Aussi, des mesures pour la biodiversité ont été adoptées : outre l'obligation de rotation des cultures, entre 4 % et 7 % des terres arables selon les exploitations devront rester non cultivées.

Surtout, Bruxelles sera tenu de vérifier la conformité des politiques nationales aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (Pacte Vert) et de la baisse de 50 % des pesticides d'ici 2030 avec un quart des terres réservées au bio.

« On donne des moyens financiers aux agriculteurs qui veulent faire plus pour le climat et la biodiversité, en les rémunérant davantage », a observé Pascal Canfin, président de la Commission Environnement au Parlement.

Au moins 10 % des paiements directs devront être redistribués aux petites et moyennes exploitations, les États devront consacrer au moins 3 % du budget au soutien des jeunes agriculteurs, et une « réserve de crise » permanente d'au moins 450 millions d'euros sera instituée. Eurodéputés et États se sont également accordés pour sanctionner les agriculteurs ne respectant pas les droits des travailleurs, un mécanisme obligatoire à partir de 2025.

Enfin, la Commission devra proposer une « législation spécifique » pour interdire l'importation de tout produit présentant des traces de pesticides interdits par Bruxelles, se félicite Éric Andrieu (S&D, sociaux-démocrates), négociateur du Parlement.

DOCUMENT 2

Marge lait EARL + groupe « Lait Prim'Holstein » (984 exploitations)

Lait produit/VL	7822 L	7471 L	8044 L	7798 L
	2018	2019	2020	Groupe
Prix de vente /1 000 L	349	361	351	362
Produit viande	45	46	23	42
Autres produits	17	15	3	9
Total produits /1 000 L	411	422	377	413
Concentrés et lactés	33	33	58	64
Fourrage	56	49	47	73
Coût alimentaire/1 000 L	89	82	105	137
Frais vétérinaire et d'élevage	35	38	41	36
Frais divers	12	12	9	19
Couts opérationnels	136	132	155	192
Marge brute après travaux par tiers/1 000 L	275	290	222	221

MB €/ha de SFP

	EARL	Groupe
Produit viande	219	389
produit lait	3 065	3 405
Aides PAC	25	40
Total Produit	3 309	3 835
Charges opérationnelles	965	1 437
Marge brute Av SFP	2 344	2 397
Coût de la SFP	395	346
Marge brute Après SFP	1 949	2 052

Critères	EARL	Groupe
ha de SFP	60,96	59,3
Nombre de vaches présentes	66	72,1
Nombre total d'UGB	99,54	106,6
volume de lait produit (litres)	535 601	562 236
Lait Produit / VL (litres)	8 044	7 798
Âge au vêlage (mois)	33	28,8
TB (g/litre)	45,3	42,4
TP (g/litre)	34,5	33,5
Lait produit / VL base 70 g/L (litres)	9 180	8 457
Taux de réforme (%)	44	35
Taux de renouvellement (%)	30	37
Nombre de veaux nés / VL	0,89	0,95
Changement /ha	1,63	1,8

DOCUMENT 3 : Extrait du COMPTE DE RÉSULTAT au 30/06

	2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)	2020 (€/ha)	groupe € / ha
Marge brute Globale	186 904	188 532	179 752	1 376	1 301
- Foncier (fermage)	17 583	17 471	17 571	135	145
- Entretien des bâtiments	3 841	3 917	5 912	45	28
- Mécanisation hors amortissements	27 689	28 063	26 718	205	130
- Frais généraux	28 162	32 153	31 088	238	287
= Valeur ajoutée	109 629	106 928	98 463	754	711
+ Aides découplées	28 060	28 087	28 829	219	266
- Impôts et taxes	1 262	1 122	720	6	/
- Salaire du personnel	23 804	23 265	22 914	175	118
- Salaire du personnel occasionnel	5 173	15 020	0	0	/
- Charges sociales salariés	5 312	7 249	4 752	36	16
- Charges sociales exploitants	7 898	15 743	17 371	133	88
= EBE	94 240	72 616	81 535	623	755
- Amortissements	45 886	53 969	34 546	265	394
= Résultat d'exploitation	48 354	18 647	46 989	358	361
- Frais financiers LMT	6 222	5 402	5 160	40	48
- Frais financiers CT	261	56	73	1	17
= Résultant courant	41 871	13 189	41 756	317	296
+/- résultat exceptionnel	27 457	45 864	- 6 166	-47	0
= Résultat d'exercice	69 328	59 053	35 590	270	296

DOCUMENT 4 : BILANS FINANCIERS AU 30/06

Actif				Passif			
	2020	2019	2018		2020	2019	2018
Plantations et aménagements terres	2 580	3 029	3 478	Capital social		30 000	91 395
Constructions	28 065	36 838	53 726				
				Compte courant d'Associé	148 073	46 664	7 302
Matériels	68 588	83 182	114 771				
Autres immobilisations et en cours	27 960	22 079	26 330	Résultat de l'exercice	35 590	59 053	69 328
Cheptel reproducteur	181 138	192 477	179 259	Subvention d'investissement	9 010	7 235	8 656
Immobilisations financières	21 062	20 696	19 703	Capitaux propres	222 673	204 347	176 681
				Dettes financières moyen et long terme	213 050	253 820	317 344
Total actif immobilisé	329 393	358 301	397 267	Total capitaux permanents	435 723	458 167	494 025
Animaux cycle court	5 013	4 133	1 443				
Stocks en terre et façons culturelles	47 052	49 472	50 190	Dettes fournisseurs	25 404	30 280	27 284
Stocks approvisionnements	2 180	4 610	2 227				
Stocks produits finis	8 494	11 290	6 479				
Stocks	62 739	69 505	60 339	Autres dettes	1 487	37	8
Créances clients	48 440	47 077	47 209				
Etat TVA	10 209	7 454	20 361				
Créances	58 649	54 531	67 570				
Total actif cyclique	121 388	124 036	127 909	Total passif cyclique	26 891	30 317	27 292
Disponibilités	20 038	6 350	13 444	Découvert bancaire	8 075		
				Emprunt court terme	130	203	17 303
Total trésorerie Actif	20 038	6 350	13 444	Total trésorerie Passif	8 205	203	17 303
Total Actif	470 819	488 687	538 620	Total Passif	470 819	488 687	538 620

DOCUMENT 5 : Marge allaitante et synthèse des marges brutes en cultures

MARGE ALLAITANTE en € / UGB

	2018	2019	2020	Groupe € / UGB
Produit viande	569	451	626	568
Aides Pac bovines	105	71	81	89
Total Produit brut	674	522	707	657
Fourrage	194	164	216	99
Concentré	47	13	17	91
Coût alimentaire	241	177	233	190
Coûts opérationnels	274	219	262	295
Marge brute	400	303	445	362

Synthèse des résultats en cultures 2018 à 2020 (€ / ha)

	blé	orge	maïs grain 2018
marge brute (moyenne sur 3 ans)	705	485	475

Éléments relatifs au projet

* charges fixes 2025 (hors amortissements , frais financiers et MSA) pour toute la surface agrandie : 700 € / ha

NB : Ces charges comprennent notamment le fermage, les carburants des ha repris et les charges liées au robot

* charges MSA pour Monsieur B. et son fils 18500 €

* vente de foin : 550 € / ha

* aide / ha repris : 220 €

* Chaque associé prélèvera 25 000 € / an en 2025

DOCUMENT 6

Échéancier des annuités LMT futures avant projet (en €)

20/21	73 800
21/22	42 259
22/23	32 727
23/24	31 536
24/25	28 434
25/26	10 553
26/27	4 020

NOM :

(EN MAJUSCULES)

Prénoms :

Date de naissance :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EXAMEN :

Spécialité ou Option :

EPREUVE :

Centre d'épreuve :

Date :

N° ne rien inscrire

ANNEXE A (à compléter, numéroter et à rendre avec la copie)

N° ne rien inscrire

--	--

Projet	Avant projet (2020)	Après projet (2025)
SFP VA	27	
Maïs ensilage	4	
Prairie	23	
SFP VL	61	
Maïs ensilage	29	
Prairie	32	
CULTURE DE VENTE	43	
Blé	33	
Orge	10	
Maïs grain	0	
Prairie Vente	0	
total SAU	131	
Nombre d'UTH	1,5	
Litres de lait produits	535 601 litres	

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.